



# BELBEZE EN LOMAGNE

## NOTRE VILLAGE

N°3 Janvier 2017



*Bulletin municipal d'information*

*Mairie*

*1, Place du 19 Mars 1962*

*82500 BELBEZE EN LOMAGNE*



<b>EDITO.....</b>	<b>1</b>
<b>VOS ELUS.....</b>	<b>2</b>
<b>BUDGET.....</b>	<b>5</b>
<b>ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>6</b>
<b>TRAVAUX.....</b>	<b>8</b>
<b>BREVES MUNICIPALES .....</b>	<b>9</b>
<b>ASSOCIATIONS.....</b>	<b>11</b>
<b>INFOS DIVERSES .....</b>	<b>13</b>
<b>ETAT CIVIL.....</b>	<b>14</b>
<b>NUMEROS UTILES.....</b>	<b>15</b>



## *Le mot du Maire*

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2016 est terminée, et malheureusement les lâches attentats terroristes ont encore marqué cette année comme en 2015.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée au niveau de la commune par la disparition de notre ami Alain BACH, le 6 février dernier. Son décès a marqué toute l'équipe municipale et les habitants de la commune.

2017 débute, j'espère que cette année sera enfin apaisée et qu'aucun drame ne touchera notre pays.

Pour ce qui est de notre commune, les travaux sur les bâtiments communaux et d'embellissement du village sont en cours et devraient être terminés dans le courant du premier trimestre.

La nouvelle équipe pour l'entretien du village et des bâtiments est opérationnelle avec Christian ROGERET et Eric PRANEUF.

Je souhaite une bonne retraite à Raymond VALLEZ et je tiens à le remercier pour le travail qu'il a effectué pendant les neuf années effectuées au service de la commune.

De nouveaux habitants viennent de s'installer, je leur souhaite la bienvenue.

Le Conseil Municipal et moi-même espérons que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons tous nos vœux pour l'année 2017. Que tous vos projets personnels et professionnels se concrétisent et soient partagés avec vos familles et tous vos proches.

Toute l'équipe municipale reste disponible et à l'écoute pour répondre à vos attentes.

Jean-Luc ISSANCHOU

Maire de BELBEZE EN LOMAGNE



**Maire** : Jean-Luc ISSANCHOU

**1er adjoint** : Claude DULAC

**2ème adjoint** : non remplacé suite au décès d'Alain BACH

**Conseillers municipaux** :

Mesdames Cécile AUSSERESSE, Anne-Marie BERARD, Fabienne DELMARCO,  
Messieurs Andrew LANE, Sébastien PERRET, Jean-Claude REGHENAZ, Daniel SCORCIONE.

**Commissions et délégations** :

***Syndicat de l'Energie :***

Andrew LANE (Titulaire)  
Jean-Luc ISSANCHOU (Suppléant)

***Syndicat des Eaux de Mas-Grenier :***

Daniel SCORCIONE et Claude DULAC (Titulaires)  
Fabienne DEL MARCO et Jean-Claude REGHENAZ (Suppléants)

***Syndicat du Bassin de la Gimone :***

Claude DULAC (Titulaire)  
Daniel SCORCIONE (Suppléant)

***Communauté de Communes :***

Jean-Luc ISSANCHOU et Claude DULAC

***Correspondant Défense :***

Daniel SCORCIONE



## COMMUNE DE BELBEZE-EN-LOMAGNE

### **Le SDE 82 poursuit l'amélioration des réseaux électriques**

Progressivement, la desserte électrique de la commune est fiabilisée. Les lignes en fils nus, sensibles aux aléas climatiques, sont remplacées par du câble torsadé plus résistant. Ainsi, en juin 2016, les travaux de sécurisation à partir du poste « 1 Belbeze » ont été achevés. Précédemment, deux autres opérations concernant les postes « 4 Arquie » et « 2 Les Randes » ont été mises en service. Grâce à ces travaux d'un montant global de 106 390 euros, réalisés par l'entreprise Cepeca et financés par le SDE 82, l'alimentation électrique est moins exposée aux coupures.



### **Conseils aux consommateurs**

Le Syndicat Départemental d'Énergie n'a pas seulement pour mission de créer, renforcer, sécuriser et dissimuler les lignes électriques. Il lui incombe d'organiser le service public local de l'énergie et d'en contrôler le bon fonctionnement. Traiter les réclamations liées à la qualité du réseau de distribution publique ou défendre et conseiller les consommateurs d'électricité au tarif réglementé (fixé par l'État et vendu par EDF) constituent donc des axes importants de son activité.

Voici quelques conseils ciblés sur les relevés de consommation et la facturation d'électricité. Une à deux fois par an, des relevés de compteurs sont effectués par le distributeur Enedis (ex-ERDF) ou un prestataire qu'il aura mandaté. A charge pour eux de transmettre les index à votre fournisseur d'électricité. Le Code de la consommation impose aux fournisseurs de facturer une fois par an sur la base de la consommation réelle. Donc, l'accès à votre compteur doit être possible au moins une fois dans l'année. A défaut, communiquez vous-même vos index de consommation. Cet « auto-relevé » est par ailleurs recommandé le jour de l'emménagement dans un nouveau logement ou en cas de changement de fournisseur.

En termes de facturation, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit qu'à partir du 16 août 2016, le fournisseur ne pourra plus facturer des consommations antérieures de plus de quatorze mois au dernier relevé ou auto-relevé, sauf empêchement d'accès au compteur ou fraude de la part du client. Cette limitation du rattrapage est une avancée pour les consommateurs et vise à prévenir le basculement dans la précarité énergétique en cas de sous-estimation prolongée des consommations.



## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DE LA REGION DE MAS-GRENIER**

Le syndicat regroupe huit communes : BELBEZE-EN-LOMAGNE, BOURRET, COMBEROUGER, CORDES-TOLOSANNES, MAS-GRENIER, MONTAIN, SAINT-SARDOS, VIGUERON.

Le Comité Syndical est composé de seize délégués (deux délégués par commune). La présidence est assurée par Mr Gérard FÉNIÉ, Maire de Saint-Sardos.

Le service est exploité en délégation de service public, sous la forme d'un affermage avec VEOLIA EAU.

Au 31/12/2015, le syndicat dessert 4.061 habitants et compte 2046 abonnés.

L'eau est pompée en Garonne, à Mas-Grenier. En 2015, 489.130 m<sup>3</sup> d'eau ont été prélevés. L'eau est ensuite traitée à la station, puis transite par les différents châteaux d'eau du syndicat : Réservoir de la Paillerette (*Bourret*), Réservoir de Brivecastel (*Comberouger*), Réservoir de Roques (*Comberouger*), Réservoir des Capitaines (*Cordes-Tolosannes*), Réservoir de Marres (*Cordes-Tolosannes*), Réservoir de Gendres (*Mas-Grenier*), Réservoir des Thaux (*Saint-Sardos*), Réservoir des Tricous (*Saint-Sardos*), pour être ensuite distribuée aux abonnés.

Vous trouverez ci-dessous pour information une facture-type d'eau pour 120 m<sup>3</sup> par an (extrait du RPQS 2015):

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	25,00	25,00	0%
Part proportionnelle	102,00	102,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	127,00	127,00	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	47,62	47,50	-0,2%
Part proportionnelle	112,27	112,02	-0,2%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	159,89	159,52	-0,2%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	13,80	13,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	37,80	1,6%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	0%
Autre : .....	0,00	0,00	___%
TVA	18,58	18,60	0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	69,58	70,20	0,9%
<b>Total</b>	<b>356,47</b>	<b>356,72</b>	<b>0,1%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,97</b>	<b>2,97</b>	<b>0%</b>



## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	121 205,64	77 739,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		43 466,64
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		121 205,64	121 205,64

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	58 255,60	19 365,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	4 338,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		43 228,60
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		62 593,60	62 593,60

## TOTAL

TOTAL BUDGET	183 799,24	183 799,24
--------------	------------	------------



## Jetons moins, trions plus !

Et vous, vous l'avez la fibre ... du tri ?

Usés, troués, en bon état, démodés ou trop petits, tous les Textiles, Linge et Chaussures ont droit à une 2<sup>nd</sup>e vie ! Il suffit de les trier, de les mettre propres et secs dans un sac bien fermé (les chaussures liées par paire) et de le déposer dans un point d'apport volontaire.

Pour trouver le plus proche : [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)



Oui le recyclage de mes papiers est utile !

Leur recyclage réduit de 30 % les émissions de CO<sub>2</sub>, économise les matières premières et l'énergie :

3 x moins d'eau  
et 3 x moins d'énergie

représente plus de 90 000 emplois non délocalisables en France

Et vous, vous commencez quand ?

3 bonnes raisons de composter :

- Réduire les odeurs de ma poubelle
- Fabriquer un amendement gratuit et 100 % naturel pour nourrir la terre
- Contribuer à la maîtrise des dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères en les réduisant



Trier, c'est facile !

Tous les emballages en plastique, métal, carton et tous les papiers dans le bac jaune...



Tous les emballages en verre : bouteilles, pots et bocaux dans la colonne...



Bonnes fêtes à tous !





***Vous en avez assez que votre boîte aux lettres déborde de publicités et de prospectus au bout de 3 jours !***



***Pour vos toilettes c'est la même chose. Elles en ont assez de toutes ces lingettes qui les engorgent !***

## **TOILETTES SANS LINGETTE ! (MERCY)**

Les lingettes sont dites "biodégradables". Il est vrai qu'elles le sont, cependant, elles le sont sur plusieurs mois. Lorsque vous les jetez dans vos toilettes cela a pour conséquences :

- Engorgement de vos canalisations et du réseau d'assainissement
- Remontées d'eaux usées dans les maisons et dans les réseaux
- Colmatage des pompes / perturbations sur la station d'épuration
- Intervention du personnel d'exploitation
  - ↳ Hausse du **coût d'exploitation** et des tarifs
- Pollution de l'environnement



**Ne prenez pas vos toilettes pour une décharge**

**Les lingettes, dans les poubelles !**

Merci de ne pas jeter ce bulletin d'information dans les toilettes. Accrochez le plutôt au-dessus !



## TRAVAUX d'AMENAGEMENT PAYSAGER ET D'EMBELISSEMENT

### ❖ PARC COMMUNAL



Installation d'une clôture (sécurisation du site) et création d'un accès piétonnier (côté rue des Pyrénées).

### ❖ TALUS SALLE DES FÊTES



Aménagement paysager du talus de la salle des fêtes : création d'une terrasse, remodelage des parties en amont et en aval, couvre sol, plantation d'arbustes et de plantes grimpantes. Installation de mobilier urbain (table de pique-nique, bancs).

## AUTRES TRAVAUX

### ❖ EGLISE SAINTE QUITTERIE

Réfection du système campanaire.

Rénovation des vitraux de l'église et création d'un vitrail style XIX siècle.

Installation d'une grille de protection extérieure. Cet aménagement permettra, de laisser les portes de l'église ouvertes aux beaux jours, pour une meilleure circulation de l'air et offrir aux visiteurs la vision intérieure de notre église sans risque de vols ou de dégradations.





## LE PERSONNEL COMMUNAL



Christian ROGERET et Eric PRANEUF, nos nouveaux employés communaux.

## CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2016



Il est important pour la municipalité de Belbèze d'offrir un environnement agréable aux habitants de la commune par des actions d'embellissement et de fleurissement. Rivaliser avec d'autres communes est toujours un challenge intéressant à relever. A ce titre, notre commune a participé à la 57ème édition du concours des Villes et Villages Fleuris.

Nous avons obtenu les compliments du jury concernant les communes de moins de 300 habitants mais ce dont nous sommes le plus fiers, c'est l'obtention du Prix de la Créativité Participative. En effet, ce prix est venu récompenser le travail conjoint de tous les enfants de la commune et des employés communaux.

Les enfants ont été mis à contribution pour la décoration de pots de fleurs. Chacun a ainsi pu laisser libre cours à ses talents artistiques. Les employés communaux ont ensuite garni les pots de fleurs diverses et variées puis accroché l'ensemble sur les divers bâtiments communaux. Ce travail commun du plus bel effet a conquis les membres du jury départemental.

La municipalité de Belbèze félicite et remercie tous les enfants et les employés communaux.



## EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à l'expérimentation de l'extinction nocturne de l'éclairage public qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016, sur la totalité du village, le Conseil Municipal a décidé de pérenniser ce dispositif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Pour information : l'extinction nocturne a lieu du lundi au dimanche de 0h30 à 5h00.



## INAUGURATION DE LA SALLE ALAIN BACH

Faisant suite à une décision du Conseil Municipal, le dimanche 15 mai 2016 a eu lieu dans notre commune une manifestation bien particulière.

A l'invitation de Jean-Luc ISSANCHOU, maire de Belbèze, l'ensemble de la population, la famille d'Alain BACH, Mireille sa compagne et le Conseil Municipal avaient répondu présent pour honorer la mémoire d'Alain malheureusement trop tôt disparu, le 6 février 2016.

Dans son discours, Jean-Luc ISSANCHOU a retracé la vie d'Alain, son attachement à Belbèze et le travail que celui-ci a accompli en qualité de deuxième adjoint de notre commune. Ensuite, la plaque qui nomme à jamais la salle polyvalente de notre commune « SALLE ALAIN BACH » a été dévoilée par les petits-enfants d'Alain. Une minute de silence a clôturé cette cérémonie simple mais remplie d'émotion.



## BOÎTE A LIVRES

Le principe est basé sur le bookcrossing né aux Etats-Unis et dans les pays Anglo-Saxons et qui commence à se répandre en France depuis quelques années.

Il s'agit d'échanger des livres de manière publique et gratuite en les déposant dans un lieu public.

A Belbèze, la Boîte à Livres est située dans le village sous l'auvent de la salle de réunions. N'hésitez pas à la fréquenter.



## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

### ***Habitants de Belbèze en Lomagne***

100 € le Week-end

### ***Extérieurs à la commune :***

200 € la soirée





## Mot du Comité des fêtes de Belbèze en Lomagne



Depuis le 26 juin 2015, date à laquelle le nouveau bureau du comité des fêtes a été constitué (Renaud PLANCADE, Régis MARTY, Romain PRANEUF, Jean-Luc ISSANCHOU, Valentin ISSANCHOU), nous avons organisé le 5 juin un vide grenier qui a connu un franc succès. Ce fut une première agréable que nous reconduirons en 2017.

Le 19 novembre dernier, le marché de Noël, a été pour nous une première qui a attiré de nombreux visiteurs, mais qui a surtout satisfait les exposantes.

Le 10 décembre, le traditionnel arbre de Noël a émerveillé les enfants avec son spectacle de magie et la visite du Père Noël. Le repas de Noël, qui a suivi a été un moment de partage et de convivialité.

Nous avons ouvert une page Facebook que vous pouvez consulter.

Nous vous remercions pour votre participation aux manifestations de 2016, et comptons sur vous pour 2017.

Nous vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année.

**Le Bureau du Comité des Fêtes**

## Les activités de l'ACCA



La période de chasse 2016 / 2017 bat son plein. Elle se terminera pour certaines espèces le 28 février 2017 avec la possibilité de chasser le lièvre sans le tirer jusqu'au 31 mars 2017.

En termes de gibier, malheureusement, les années se suivent et se ressemblent. Nous avons effectué des lâchers de gibiers pour un montant de 1000 €, mais beaucoup d'entre nous seront loin d'avoir atteint le « quota » attribué, soit 3 lièvres et 8 perdreaux par an et par chasseur (le reste n'étant pas comptabilisé). Le gros problème réside dans la conservation du gibier : manque de couverts (haies, végétation diverse, points d'eau).

L'ACCA remercie bien sincèrement Messieurs Busquet et Grimaux pour la mise à disposition d'une vingtaine d'hectares de charmes, ayant permis ainsi, la chasse de la caille du 28 août au 11 septembre 2016.

Le ball-trap s'est déroulé sur une journée en raison de forte pluie, rendant le terrain difficilement accessible la veille de la manifestation. Néanmoins les tireurs furent nombreux et la journée se déroula dans une très bonne ambiance.

Le traditionnel repas de la chasse a eu lieu le 7 février 2016. 70 participants ont apprécié le menu concocté pour l'occasion mais également la bonne humeur qui a régné tout au long de ce moment de convivialité.

D'ores et déjà nous vous informons que nous comptons sur votre nombreuse participation à l'occasion du repas de chasse 2017 qui aura lieu comme chaque année début février. Le meilleur accueil vous sera réservé.

Le président, Claude Dulac.



## LA CHASSE FRANCAISE ET L'EUROPE

Par Marc Dudognon

Président de la F.A.C.C.C (Fédération agréée de la chasse au chien courant)

La chasse française est-elle bien représentée au niveau européen ?

La FACE (Fédération des Associations des chasseurs de l'Union Européenne) est présidée par Gilbert de Tuckheim, chasseur français de la région lorraine. Son rôle consiste à œuvrer à la promotion de la chasse dans le respect des principes d'utilisation durable des ressources naturelles et de maintien de la biodiversité. Elle assure aussi la défense des intérêts des chasseurs européens au niveau des instances européennes et internationales.

La FACE est censée défendre les chasseurs mais aussi tout ce qui touche de loin ou de près à la

chasse. Elle est reconnue comme partenaire de discussion majeure représentant **sept millions de chasseurs européens**. Elle est consultée par les différentes directions générales concernées pour l'élaboration et le suivi de la réglementation de l'UE en matière de chasse, gestion de la vie sauvage, de conservation de la nature, armes à feu, santé des animaux sauvages, hygiène de la venaison etc.

Quel, poids face à l'Europe ?

La FACE reflète-t-elle vraiment la voix des chasseurs français ?

La FACE possède-t-elle le pouvoir d'infléchir les décisions qui vont à l'encontre de nos attentes ?

L'institution est en contact régulier avec nos députés européens et travaille en étroite collaboration avec eux puisqu'elle assure le secrétariat de l'intergroupe chasse durable au parlement européen. En outre, le conseil de l'Europe a octroyé à la FACE le statut d'observateur pour les réunions du comité permanent de la convention de Berne.

Nous avons pu constater, nous chasseurs français, lors de l'élaboration de la directive oiseaux, l'attentisme de la FACE. Nos chasseurs de gibier d'eau en payent le prix fort. Nous constatons aujourd'hui cet attentisme et ce manque de puissance face à l'Europe en ce qui concerne l'évolution du statut de certaines espèces ultra-protégées, en chasse aux loups... avec des chiens courants en Europe ? Nos amis chasseurs frontaliers Italiens et Espagnols n'attendent que cela.

Par ailleurs, il existe des différences considérables entre les états membres, tant au point de vue climat que biotope, façon de chasser, méthodes de chasse traditionnelles, migrations, nidification...

On ne peut pas mettre tous ces ingrédients dans le même pot et élaborer des directives communes.

Nous n'avons pas vu souvent nos représentants Français de la FACE s'associer à nos manifestations et venir voir ce qui se passe réellement sur le terrain.

Alors, manque de concertation, de coordination, de communication avec le chasseur Français ? Certainement. Manque de poids pour faire appliquer les mesures désirées par eux ? C'est une évidence.

**Pour compléter les propos de Marc Dudognon :**

En France nous comptons 1.200 000 chasseurs et plusieurs modes de chasse.

Dans le grand Sud-Ouest, nous pratiquons la chasse banale, c'est-à-dire la recherche du gibier devant soi, ou à poste quand il s'agit de gros gibier.

Ailleurs les terrains de chasse sont loués à des actionnaires à des prix quelque fois très élevés Le tarif limite le nombre de chasseurs, à tel point que les préfets sont obligés d'organiser des battues administratives pour réguler le gros gibier qui peut causer des dégâts importants, dans les vergers, les céréales ou sur les routes. Il faut donc maintenir notre mode de chasse qui est sportif, populaire en respectant la nature et l'environnement.



## Beauté Naturelle Belbèze-en-Lomagne Institut

Venez découvrir nos soins et nos produits dans  
un cadre où calme et détente sont au rendez-vous.

**-15 %**  
sur présentation  
de ce flyer.

Épilations  
Balnéo  Soins visages et corps  
Sauna Brouzage  
Maquillage...



**Horaires d'ouverture :**  
Du lundi au vendredi : de 09h00 à 19h00  
Le samedi : de 09h00 à 17h00

Tél : 05 63 02 95 77 - 06 33 77 77 19  
Mail : [beautenaturelle16@outlook.fr](mailto:beautenaturelle16@outlook.fr)

**Lieu dit « Las-Peces » - 82500 Belbèze-en-Lomagne**

Création & impression : Publ'images - 82300 Beaumont de Lomagne - 07 62 02 20 11 - [www.publimages.com](http://www.publimages.com)



## NAISSANCE

Hugo PERRET né le 25/05/2016

## DECES

Alain BACH décédé le 06/02/2016

Denis ANQUETIL décédé le 26/02/2016



## SECOURS

- **GENDARMERIE** : 17 ou 05.63.26.70.24
- **POMPIERS** : 18
- **SAMU** : 15

## SERVICES

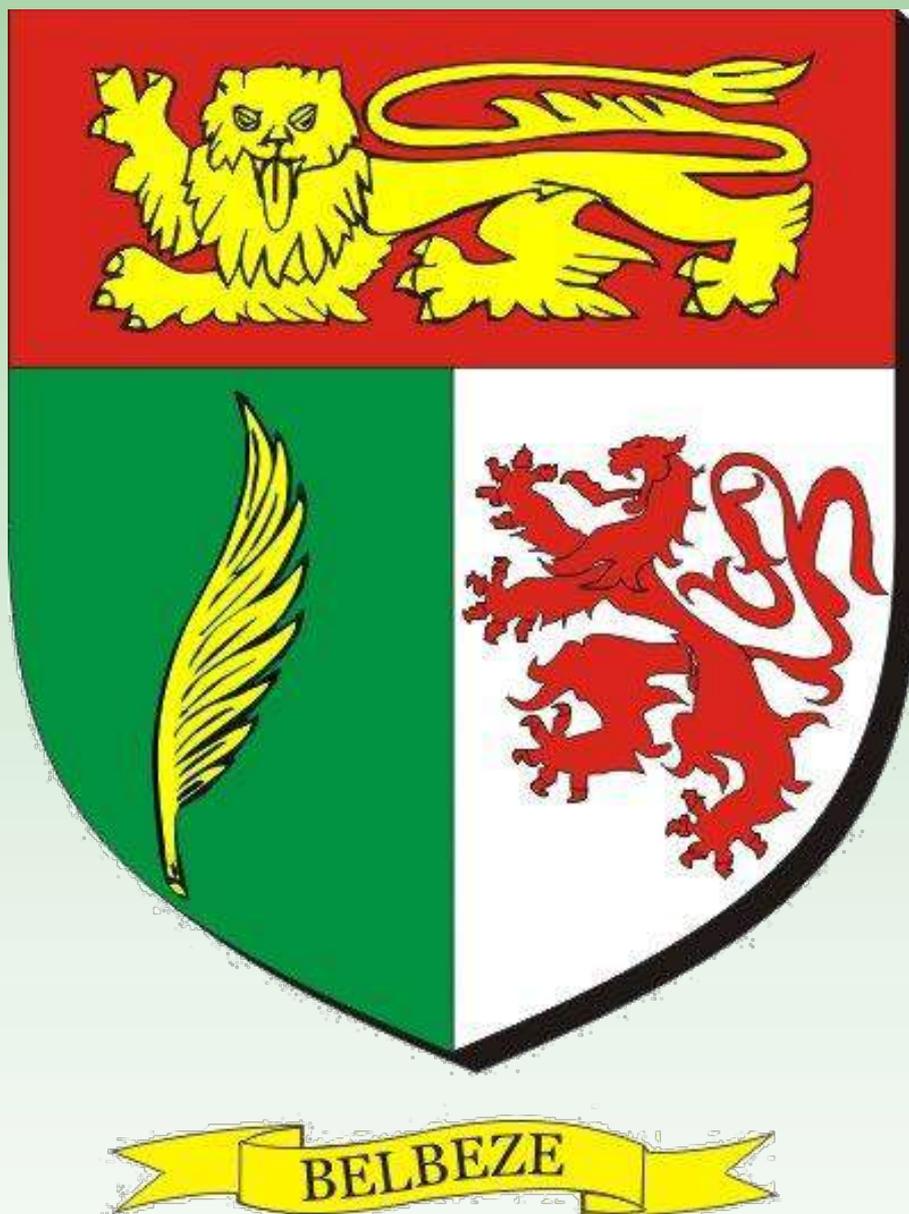
- **MAIRIE DE BELBEZE EN LOMAGNE** : 05.63.20.75.27
- **VEOLIA EAU** : 08.11.90.29.03
- **ERDF DEPANNAGE** : 09.72.67.50.82
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES LOMAGNE**: 05.63.65.34.26
- **TRESORERIE BEAUMONT** : 05.63.02.35.23
- **SOUS-PREFECTURE CASTELSARRASIN** : 05.63.22.82.00
- **CONSEIL DEPARTEMENTAL** : 05.63.65.62.74
- **DECHETTERIE de BEAUMONT** : 05.63.26.09.68

### Jours et horaires d'ouverture :

*Matin : mercredi et samedi de 9h00 à 12h00*

*Après-midi : le lundi, mardi, mercredi, jeudi vendredi, samedi de 14h00 à 17h30*

*Fermé dimanches et jours fériés.*



Le blason de notre commune se compose de trois éléments:

- **Le lion de gueules** qui figure dans le blason de la Lomagne
- **La palme**, attributs de Sainte Quitterie, sainte patronne de notre église
- **Le léopard** qui figure dans le blason de notre département